



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



COMITÉ ALPES
MARITIMES
FFHANDBALL



« Esterel Gallery » - Maison Régionale des Sports - 809, Boulevard des Ecureuils - 06210 Mandelieu

☎ 04 92 97 46 73 ✉ 6306000@ffhandball.net ➔ www.comite06handball.fr

Madame la Présidente, Monsieur le Président
Clubs engagés U15 ans Masculin
Préqualification Région Sud

Mandelieu le 21 Avril 2025

Objet : Préqualification Championnat U15 ans Masculin Région Sud Saison 2026-2027

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le samedi 09 mai 2026 a lieu la Préqualification Région Sud Saison 2026-2027 au Gymnase Maxime CANDAU à Vence. L'ordre des rencontres est le suivant :

M1 - 14 H 00 : VENCE/LA COLLE vs VILLENEUVE LOUBET

M2 - 15 H 20 : PERDANT M1 vs AS CANNES MANDELIEU

M3 - 16 H 45 : VAINQUEUR M1 vs AS CANNES MANDELIEU

Le repos entre les matchs M1/M2 et M2/M3 doit être au minimum de 20 minutes.

Les équipes classées aux deux premières places sont qualifiées pour le 1^{er} Tour. L'équipe classée 3^{ème} est reversée au championnat Départemental.

En souhaitant la réussite de votre club pour cette compétition, je vous prie d'agréer, madame la Présidente, monsieur le Président, mes sincères salutations sportives.

...1/2...



SPONSOR
PRINCIPAL



REGLEMENT PARTICULIER QUALIFICATION REGION SUD U 15 MASCULIN

Seuls les joueurs ayant une licence de type A, B, D, JEA, JEB ou JED millésimées 2025-2026 peuvent participer aux qualifications territoriales **dans la limite de 3 non A. Les licences C sont interdites**

Les clubs sous convention en 2025-2026 peuvent se présenter sous le nom de ladite convention. Si une convention est en cours de constitution, les clubs peuvent se présenter en leur nom propre avec ses joueuses.

- Les rencontres se jouent en 2 x 20 minutes et 5 minutes de repos. Ballon Taille 2 ; 1 TME par période.
- Match gagné = 3 points, Match nul=2 points, Match perdu = 1 point
- Un carton rouge ou bleu n'interdit pas la participation pour la suite de la compétition.
- Pas d'individuelle stricte sur 1 ou 2 joueurs : Sanction : SPP
Individuelle stricte H à H autorisée
- Les équipes doivent **obligatoirement** disputer les compétitions sous les couleurs de leur club. En cas de couleurs identiques des deux clubs en présence, c'est au club visiteur qu'il incombe de changer de tenue. Tous les clubs sont tenus de prévoir deux jeux de maillots (Y compris les gardiens de but).
- 14 Joueur par FDME et pour la journée. Aucun changement possible dans la même journée.
- La compétition est ouverte aux joueurs nés en 2012-2013-2014
- **Un joueur U15 Masculin ayant participé à un tour de qualification en U17 Masculin ne peut plus participer à la qualification Région Sud U15 Masculin. Sanction : match perdu par pénalité.**
- En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes à l'issue de chaque tour, celles-ci seront départagées selon l'article 3.3.3 des Règlements Généraux des Compétitions FFHB.

Laurent GUELDRY
Président CDOC

